« On m'a informé que j'avais une tumeur au sein, mais on m'a refusé une biopsie pour déterminer si j'avais un cancer. »

«Je crois que j'ai besoin d'un médecin. Ai-je droit à de l'aide?»

« J'ai besoin d'un moyen de transport pour voir mon médecin, mais le service de transport proposé est toujours en retard. »

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES …

- Le **Bureau de l'ombudsman des soins de santé et la Déclaration des droits** sont ouverts de 8 h 15 à 16 h 45, du lundi au vendredi, avec un service de messagerie vocale **24 heures sur 24.** Veuillez appeler : **202-724-7491 (ou) 1-877-685-6391.**
  **** TOUTES LES INFORMATIONS SONT CONFIDENTIELLES ****
- Si vous avez des questions au sujet de Medicare, veuillez appeler : **1-800-MEDICARE (ou) (1-800-633-4227).**
- Si vous êtes sur Medicare, vous pouvez également appeler le **Projet de conseil en assurance maladie à l'Université George Washington.** Appelez et laissez votre message confidentiel au **service d'assistance téléphonique** : **202-994-6272.**
- Si vous avez des questions au sujet des soins de longue durée, veuillez contacter le **Bureau de l'ombudsman des soins de longue durée** au 202-434-2140.
- Vous pouvez également contacter le **Bureau sur le vieillissement/les handicaps et le Centre de ressources sur le vieillissement des DC au 202-724-5626.**
- Si vous avez des questions au sujet du **Programme d'exemption d'EPD**, veuillez appeler le DHCF au **202-442-9054**.

Bureau de l'ombudsman des soins de santé et Déclaration des droits

Place de la magistrature

441, 4e Rue, NW Bureau 900 Sud

Washington, DC 20001

Téléphone : 202-724-7491

Numéro sans frais : 1-877-685-6391

Télécopieur : 202-442-6724

Messagerie vocale 24 heures sur 24 : 202-724-7491 Courriel : healthcareombudsman@dc.gov

Site web: www.healthcareombudsman.dc.gov

Membre : Association internationale de l'ombudsman

District de Columbia

Bureau de l'ombudsman des soins de santé et Déclaration des droits

LORSQUE VOUS FAITES FACE À DES PROBLÈMES DE SOINS DE SANTÉ, IL Y A DE L'AIDE . . .

VOTRE DÉFENSEUR DES SOINS DE SANTÉ

Gouvernement du District de Columbia

NOUS POUVONS VOUS CONSEILLER VIA. . .

- **Alliance;**
- **Appels / griefs;**
- **Problèmes de facturation;**
- **Assurance des entreprises;**
- **Familles en santé en DC;**
- **Dénégations;**
- **EPD Waivers;**
- **Admissibilité aux programmes de l'État;**
- **Droits et responsabilités en matière de soins de santé ;**
- **Exonération de Katie Beckett;**
- **Assistance médicale;**
- **Assurance-maladie;**
- **Assurance maladies préexistantes ;**
- **Couverture des médicaments sur ordonnance;**
- **Bénéficiaire admissible de l'assurance-maladie (DGRQ) - Programme d'épargne de l'assurance-maladie**
- **Services de transport - non urgents ; ou**
- **Non assuré/sous-assuré**

QUAND DEVRIEZ-VOUS APPELER LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN DES SOINS DE SANTÉ ?

Si vous habitez ou travaillez dans le District de Columbia, et . . .

- Votre compagnie d'assurance ne paiera pas une facture médicale que vous pensez qu'elle devrait payer ;
- Votre médecin ou un autre prestataire ne vous traite pas comme vous le pensez ;
- Vous avez besoin d'aide pour trouver des soins de santé, mais vous ne savez pas qui appeler ;
- Votre médecin dit que vous avez besoin d'une ordonnance, mais votre compagnie d'assurance n'est pas d'accord ;
- Votre médecin dit que vous avez besoin d'un test, mais votre compagnie d'assurance dit « non » ;
- Vous voulez une assurance maladie, mais vous ne savez pas à qui vous adresser ; ou
- Votre médecin dit que vous devez rester à l'hôpital, mais votre compagnie d'assurance dit que vous devez rentrer chez vous.

Téléphone: 202-724-7491
Numéro sans frais: 1-877-685-6391
Ligne d'assistance en cas de fraude: 1-877-632-2873

LE PROGRAMME D'OMBUDSMAN DES SOINS DE SANTÉ DU DISTRICT DE COLUMBIA

Le programme d'ombudsman des soins de santé a été établi par le conseil du district de Columbia pour conseiller et aider les résidents du district non assurés et les personnes assurées par les compagnies d'assurance maladie du district concernant les questions relatives à leur couverture en soins de santé.